

CONTRAT DE MISE À DISPOSITION DE MACHINES ET DE RÉPARTITION DES RECETTES

Entre les soussignés :

MAX-GLACES

SIRET : 918 502 022 – R.C.S. Vesoul

Ci-après dénommé « Le Prêteur ».

Et

Raison sociale : _____

SIRET : _____

Adresse du siège social : _____

Représentée par : _____

Ci-après dénommée « Le Preneur ».

1. OBJET

Le Prêteur met gratuitement à disposition du Preneur une ou plusieurs machines à glace italienne de marque DEBREF ainsi que les produits, consommables, préparations et supports nécessaires à leur exploitation commerciale.

2. PRINCIPE DE COLLABORATION

Le Preneur exploite le matériel mis à disposition afin de vendre des glaces au public.

Les parties conviennent de partager les recettes générées selon la répartition définie au présent contrat.

3. RÉPARTITION DES RECETTES

Prix de vente unitaire d'une glace : _____ € TTC

Part revenant au Prêteur (MAX-GLACES) : _____ € par glace vendue ou _____ % des recettes.

Part revenant au Preneur : _____ € par glace vendue ou _____ % des recettes.

Les parties reconnaissent que cette répartition inclut notamment la mise à disposition du matériel, des consommables et du savoir-faire du Prêteur.

4. DÉCLARATION DES VENTES

Le Preneur s'engage à communiquer au Prêteur un relevé fidèle des ventes réalisées selon la périodicité suivante : _____.

5. RÈGLEMENT DES SOMMES DUES

Les sommes revenant au Prêteur devront être réglées au plus tard dans un délai de _____ jours suivant la remise du relevé des ventes.

6. CONTRÔLE

Le Prêteur pourra demander tout document justificatif permettant de vérifier l'exactitude des ventes déclarées par le Preneur.

7. DURÉE

Date de début : ____ / ____ / ____

Date de fin : ____ / ____ / ____

8. RÉSILIATION

En cas de défaut de déclaration des ventes, de non-paiement ou de manquement grave aux obligations du présent contrat, le Prêteur pourra résilier le contrat de plein droit et récupérer immédiatement le matériel mis à disposition.

9. DROIT APPLICABLE

Le présent contrat est soumis au droit français. Tout litige sera porté devant les juridictions compétentes du ressort du siège social du Prêteur.

Fait à _____, le ____ / ____ / ____

Le Prêteur (MAX-GLACES) : _____

Le Preneur : _____